Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

*Direction départementale*
*des Territoires et de la Mer*

*Service Gestion et Police de*
*l'Eau*

Pau, le 19 février 2020

**Affaire suivie par :** Stéphane Dexperts
**Téléphone :** 05 59 80 87 98
**Courriel :** ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
**Réf :** SD/IC-LET200271

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint l'arrêté préfectoral portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial par un dispositif de rejet de la station d'épuration de Maslacq sur le gave de Pau rive gauche sur la commune de Maslacq.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
La cheffe du service Gestion et Police de l'eau

Juliette Friedling

Copie : DDFIP

Monsieur le Président
Syndicat d'eau et d'assainissement Gave et Baïse
3, route de Pau
64360 Tarsacq